



SNUipp-FSU

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUÉRET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 17 juin 2013

à
Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges
Copie à Madame le Directeur Académique de la Creuse

Objet : Mobilité interdépartementale des personnels 1er degré de la Creuse

Monsieur le Recteur,

La question des mutations est extrêmement prégnante dans notre département qui, année après année, reste le bon dernier en terme de satisfaction des personnels demandant à changer de département, tant pour rapprochement de conjoint que toutes demandes confondues.

Nous tenons dans ce contexte à saluer le travail réalisé par Madame le Directeur Académique de la Creuse et les services de la DSDEN 23 qui ont, dans ce dossier, pleinement respecté les engagements pris dans le cadre du groupe de travail académique. Nous souhaitons également vous remercier d'avoir autorisé un certain nombre de mutations.

Pour la Haute Vienne : 12 collègues creusois vont rejoindre le département de la Haute-Vienne. Ils vont pouvoir ainsi participer au mouvement complémentaire et préparer plus sereinement leur première rentrée dans ce nouveau département. Toutefois, nous vous demandons de bien vouloir examiner les demandes d'exeat de 5 autres personnels creusois. S'ils rejoignaient également la Haute-Vienne (qui semble être en capacité de les intégrer), cela permettrait à tous les collègues en rapprochement de conjoint et ayant des enfants d'enfin rejoindre leur famille.

Cet état de fait revêtirait une symbolique forte quand on connaît l'histoire des mutations Creuse / Haute Vienne.

Pour la Corrèze : 2 collègues creusois vont pouvoir rejoindre le département de la Corrèze, 4 sont encore en attente d'exeat de la Creuse.

Pour les autres départements : 9 collègues creusois ont obtenu leur exeat et espèrent maintenant rejoindre des départements hors-académie (une collègue a d'ores et déjà obtenu satisfaction pour l'Ariège).

Restent pour nous 2 points noirs dans ce domaine pour lesquels nous vous demandons de bien vouloir agir auprès de vos homologues.

Le Puy De Dôme : la situation des personnels voulant rejoindre ce département est très difficile. Nous n'obtenons aucune sortie pour le Puy De Dôme lors des permutations (malgré l'entrée de collègues du 63 tous les ans en Creuse) et aucune entrée n'a lieu dans le cadre des ineat-exeat. Pourtant, nous avons 9 collègues avec plus de 300 points de barème, dont 6 avec plus de 600 points. Lors du groupe de travail national qui s'est tenu au ministère le 4 juin 2013, la situation de ces personnels n'a pas été étudiée, à cause du simple fait que la Creuse et le Puy-de-Dôme sont des départements limitrophes. Lors de ce groupe de travail, 11 personnels ont obtenu leur mutation vers ce département, ce qui rend très difficile la possibilité pour les Creusois d'obtenir à leur tour leur ineat.

Pourtant, les contraintes sur leur vie personnelle et professionnelle n'en restent pas moins lourdes. Il semble particulièrement urgent d'apporter un signe positif à ces personnels qui, après parfois 10 ans d'attente, perdent légitimement espoir de rejoindre leur famille.

Mayotte : nous renouvelons notre demande de voir nos collègues Isabelle et Thomas Faillon intégrer enfin notre département. Aucune raison administrative ne peut justifier de maintenir ces personnels dans une telle détresse. La situation nous semble extrêmement préoccupante et nous ne pouvons imaginer que cette situation ne trouve rapidement une issue favorable : les conséquences pourraient être dramatiques.

De plus, ces intégrations permettraient tout à fait de répondre à l'engagement pris lors du groupe de travail académique, de faire de la Creuse la « porte d'entrée de l'académie ».

Dans ce dossier, comme dans beaucoup d'autres, l'intérêt de l'administration rejoint celui des personnels et nous savons pouvoir compter sur le regard bienveillant qui sera le vôtre pour le traiter.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Recteur, mes sincères salutations.

Le Secrétaire Départemental

Fabrice COUÉGNAS